

RÉPONSE MANAGÉRIALE SUITE A L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE

TITRE DU PROJET : PROGRAMME COMMUN Uni4COOP : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ÉCONOMIQUE AU TOGO

Table des matières

RÉPONSE MANAGÉRIALE SUITE A L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE	1
TITRE DU PROJET : Programme commun Uni4Coop : Sécurité alimentaire et économique au Togo	1
A. Identité	2
B. Résumé de la réponse managériale	3
C. Rappel du contexte et de l'objectif général de l'évaluation	3
D. Les conclusions générales de l'évaluateur extraites du résumé exécutif du rapport	6
E. Suite à donner à l'évaluation	7
E.1. Décision sur la prise en compte et la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation .	7
E.2 Modalités de diffusion de l'évaluation :.....	13
F. Qualité du processus et du rapport d'évaluation	13
F1 : Qualité du processus d'évaluation :	13
F2. Qualité du rapport d'évaluation :.....	13

A. Identité

Projet	Programme commun Uni4Coop : Sécurité alimentaire et économique au Togo
Code IATI	BE-BCE_KBO-0422717486
Objectifs concernés	OS1 La sécurité alimentaire et économique des populations de nos zones d'intervention est améliorée durablement à travers une offre diversifiée et adaptée de services d'appui à l'agriculture, à l'entrepreneuriat et au financement rural
Date évaluation	Décembre 2021- Janvier 2022
Evaluateurs	Ingénierie Internationale en Décentralisation et Développement local (2ID)
Date de la réponse	Juin 2022
Auteurs de la réponse	Pour Louvain Coopération : Michel K. GNON, Responsable Programme (RP) Systèmes Alimentaires Durables (SAD) & Mangroves Jacques Y. AMETEPE, Directeur Régional (DR) en Afrique de l'Ouest Pour RAFIA : Gaëtan L. BIEGNIEBE, Directeur Exécutif Pour U-CMECS Issa ODANOU, Directeur Général Pour le RECER Sophie NAMTANTE, Gérante

B. Résumé de la réponse managériale

Le projet quinquennal 2017 - 2021 de sécurité alimentaire et économique exécuté par Louvain Coopération au Togo a été évalué par le cabinet 2ID, entre décembre 2021 et janvier 2022. Les résultats de l'évaluation attestent que malgré un contexte perturbé par la crise sanitaire liée au Covid-19, le projet a apporté des solutions tangibles en termes d'adaptation des pratiques agroécologiques, de participation des femmes aux sphères décisionnelles, de promotion de l'esprit entrepreneurial dans le secteur agricole, de facilitation de l'accès aux services financiers de proximité, de sensibilisation et d'engagement des populations locales face aux enjeux environnementaux.

A côté des points positifs relevés, l'évaluation a souligné des points à améliorer dans la mise en œuvre des actions similaires. Il s'agit notamment de l'insuffisance de l'appropriation des actions auprès de certains bénéficiaires qui sont restés dans une logique d'assistantat ; l'insuffisance des ressources humaines au regard de la densité du projet ; l'insuffisante appropriation de l'outil OIE Producteur/Productrice dans le secteur de la microfinance et manque de financement pour accompagner les jeunes entrepreneurs.

Louvain Coopération et ses partenaires sont globalement satisfaits des résultats de l'évaluation et estiment que les questions évaluatives ont été abordées avec objectivité et impartialité. Ils s'engagent, par conséquent, à prendre les dispositions nécessaires pour une mise en œuvre rapide et progressive des recommandations qui intégreront les stratégies d'opérationnalisation du programme DGD 2022 – 2026 et des autres initiatives conjointement ou individuellement menées dans la région des Savanes.

C. Rappel du contexte et de l'objectif général de l'évaluation

Rappel du contexte de l'évaluation

En 2016, 4 ONG universitaires francophones belges (Eclasio, anciennement nommé Aide au Développement Gembloux, la FUCID, Louvain Coopération et ULB Coopération) ont décidé d'unir leurs forces et ainsi renforcer leurs synergies. Une entité baptisée « Uni4Coop » s'est progressivement concrétisée, dans une volonté partagée d'avancer ensemble, de se renforcer, d'agrandir les réseaux et de favoriser les pratiques prônées et expérimentées par chacune. Les 4 ONG se sont engagées ensemble dans un programme commun financé par la Direction Générale de la Coopération au Développement belge pour une durée de 5 ans de 2017 à 2021. Dans le cadre de ce programme quinquennal, deux évaluations sont prévues : une évaluation intermédiaire en 2019 et une évaluation finale en 2021.

C'est ainsi qu'à l'issue d'un processus rigoureux d'appels à propositions et d'analyse des offres techniques et financières reçues, le Cabinet Ingénierie Internationale en Décentralisation et Développement local (2ID) a été retenu pour réaliser l'évaluation finale du projet de Sécurité alimentaire et économique 2017-2021 de Louvain Coopération exécuté au Togo.

Objectif général de l'évaluation

L'objectif global de l'évaluation est de faire un bilan de la mise en œuvre du programme de Louvain Coopération, de tirer des enseignements, de capitaliser sur les bonnes pratiques et de faire des recommandations d'ajustements éventuels pour le prochain programme. La finalité est de permettre l'apprentissage, d'appuyer à la décision et à la gestion des connaissances.

Rappel des grandes questions d'évaluation

L'évaluation a fait la lumière sur tous les critères CAD (l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la pertinence) dans la mise en œuvre du programme pour l'atteinte de l'objectif spécifique. Les principales questions traitées se déclinent ainsi qu'il suit :

CRITÈRE	QUESTIONS
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le degré de réalisation des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) ? La méthodologie pour le suivi des IOV a-t-elle changé au cours du programme ? - Le dialogue public-privé, le conseil à l'exploitation familiale et l'entrepreneuriat ont-ils été renforcés permettant de ce fait de mieux intégrer les acteurs locaux dans l'exécution du programme ? - Quels sont les niveaux d'utilisation et d'efficacité des services offerts par les partenaires /structures soutenues ? - Quels facteurs externes ont eu une incidence sur l'efficacité des produits/effets compte tenu de leur importance relative ? - Le projet fait-il preuve d'une bonne capacité d'adaptation ? Comment le projet intègre-t-il les facteurs externes ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités réalisées permettent-elles d'atteindre les résultats attendus ? - Les ressources du projet (financières, matérielles et humaines) sont-elles adéquates et utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats ? - Les activités sont-elles implémentées en respectant le calendrier proposé ? - La qualité des activités est-elle satisfaisante ? - Comment les bénéficiaires apprécient-ils les activités conduites et les changements observés ?
Durabilité/ impact	<p><u>Au niveau des bénéficiaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les effets perçus par les bénéficiaires (nature des changements : effets positifs ou négatifs, directs ou indirects générés par le projet) ? - Le projet contribue-t-il à une diminution de la vulnérabilité des populations bénéficiaires ? - Le projet contribue-t-il à renforcer de façon effective les organisations des bénéficiaires ? - Le projet contribue-t-il à renforcer l'incidence politique des organisations des bénéficiaires dans les espaces de concertation et de décision les concernant ? - Les effets observés sont-ils durables sur le plan organisationnel, économique, technique, social, politique ? <p><u>Au niveau des partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet contribue-t-il au renforcement des organisations partenaires dans une optique d'offrir des services appropriés aux groupes cibles ? - A quels niveaux ce renforcement est-il observable : capacités organisationnelles (renforcement de l'organisation, de ses procédures, de son équipe, de sa structuration), capacités opérationnelles (maîtrise technique des activités, capacité de financement) ? - Le renforcement des organisations des partenaires est-il durable sur le plan institutionnel, économique et technique (le partenaire est-il capable de poursuivre sa mission sans l'appui du projet) ? : évaluer la consistance du plan de renforcement des partenaires et sa mise en œuvre, l'existence ou l'absence d'un "plan d'affaire" post-projet au niveau des partenaires. <p><u>Au niveau de l'environnement institutionnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce-que les autorités publiques ou d'autres organisations de la société civile se sont appropriées certains résultats ou produits du programme ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le programme ou les partenaires ont communiqué leur expérience en dehors de la sphère d'activités du programme ? - Est-ce que les approches et méthodologies impulsées par l'intervention ont-elles été implémentées par les partenaires dans le cadre d'autres collaboration ?
Pertinence	<p><u>Du point de vue général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet est-il cohérent avec les politiques internationales (ODD) et les orientations politiques de la coopération au développement belge ? - Le projet est-il cohérent avec les politiques nationales et sectorielles de développement ? <p><u>Du point de vue régional et local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet est-il cohérent avec les enjeux de développement de la zone dans laquelle il est mis en œuvre ? - L'institution dispose-t-elle de la légitimité et des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet ? - Le projet s'articule-t-il correctement avec les actions mises en œuvre par d'autres acteurs de développement en présence ? (sommes-nous partie prenante, voire reconnus comme référents dans des espaces de concertation et d'articulation du développement local ?) - Les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des enjeux de développement pris en considération ? - De quelle valeur ajoutée le projet peut-il se prévaloir dans la zone où il est mis en œuvre ? <p><u>Du point de vue des partenaires de développement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix du/des partenaires est-il cohérent avec la problématique et les objectifs ? - Les partenaires bénéficient-ils dans leur environnement institutionnel de la légitimité nécessaire pour la mise en œuvre du projet ? <p><u>Du point de vue des bénéficiaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet apporte-t-il une réponse appropriée aux problèmes prioritaires et aux ambitions des bénéficiaires ? - Le projet s'appuie-t-il sur des dynamiques locales voulues et portées par les bénéficiaires (les bénéficiaires sont-ils sujets ou acteurs des projets, l'aide vient-elle en complément d'une mobilisation effective des bénéficiaires, l'aide est-elle proportionnelle à la capacité de mobilisation locale ? - Le projet est-il conçu en tenant compte des spécificités culturelles dans lequel il est mis en œuvre ? <p><u>Du point de vue de sa cohérence interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet véhicule-t-il une logique de développement cohérent avec les valeurs de l'organisation ? - Le caractère universitaire de l'ONG est-il valorisé de façon pertinente sur le terrain ?
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la promotion du genre et à la protection de l'environnement ? - Quel est le niveau d'utilisation et de maîtrise des Outils d'Intégration Environnementale (OIE) par les équipes, partenaires et bénéficiaires, et quelle est la plus-value dans la promotion d'une production agricole durable ? - Quel est le niveau d'intégration de la filière riz, depuis les semences jusqu'à la vente de produits transformés par le CTCR ? - Quel est le niveau d'utilisation, d'appropriation, d'autonomie et de rentabilité de l'outil économique du RECER ? - Quelle est l'adéquation et la plus-value des programmes de promotion de l'entrepreneuriat ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le niveau d'accessibilité au financement des porteurs d'initiatives économiques ? - Quel est le niveau d'utilisation, d'appropriation, d'autonomie et d'impact des espaces de concertation public/privé (Cadre régional filière riz, cadres communautaires) ? - Quelle est l'adéquation et la plus-value des collaborations académiques à la réalisation des différents objectifs du programme ? - Quelle est la plus-value de la collaboration avec les radios locales dans la promotion des initiatives économiques ?
--	---

D. Les conclusions générales de l'évaluateur extraites du résumé exécutif du rapport

Du point de vue de l'**efficacité** du projet, le niveau global de réalisation des activités dépasse le seuil de satisfaction fixé par l'équipe d'évaluation à 80%. Ce niveau global de réalisation des activités s'établit à 86,2%. Ceci est la marque d'une bonne planification et d'une bonne maîtrise du projet par les acteurs de mise en œuvre globalement et d'une année à l'autre. De plus, il est relevé que plusieurs activités non prévues à l'avance ont été mises en œuvre. C'est le signe d'une bonne flexibilité du projet, flexibilité qui, en fonction des réalités de terrain, a permis de programmer et d'adapter des activités additionnelles en vue de répondre à des besoins réels ressentis sur le terrain. S'agissant du niveau d'atteinte des indicateurs, il est globalement très satisfaisant que ce soit au niveau des indicateurs de l'objectif spécifique qu'à celui des indicateurs de résultats.

En termes d'**efficience**, le programme a connu une difficulté de départ caractérisée par une diminution du budget d'un quart environ. Ceci a entraîné quelques réajustements au démarrage. Cependant des mécanismes ont été trouvés, grâce à la flexibilité du porteur du projet, pour mobiliser des fonds additionnels et réaliser des activités non prévues au départ. C'est le cas du CTCR¹, qui constitue une des fiertés de la mise en œuvre de ce projet.

Les ressources humaines et matérielles affectées au projet ont été mobilisées de façon rationnelle pour pouvoir réaliser les activités dans le temps imparti. L'abnégation des ressources humaines affectées au projet a été relevée comme un facteur ayant favorisé la réussite de la mise en œuvre des actions sur le terrain, traduite par des résultats probants et des marques de satisfaction relevées sur le terrain auprès de différents acteurs et surtout auprès des bénéficiaires. L'équipe d'évaluation a jugé la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles efficiente.

En ce qui concerne la **durabilité** du programme, l'évaluation relève qu'il a engendré des impacts directs et indirects et induit des changements sur le plan individuel et organisationnel qui devraient s'inscrire dans le long terme. La consolidation de l'autonomisation de U-CMECS, la mise en place du CTCR avec la marque de riz « SAVANA RIZ », l'autonomisation de huit (8) coopératives étuveuses de riz, la structuration de la filière riz, l'implémentation de l'Outil d'Intégration Environnementale, l'éveil de l'esprit entrepreneurial chez les bénéficiaires sont des impacts imputables au projet. Plusieurs résultats obtenus ont des chances de perdurer après la fin du projet, notamment, les équipements acquis au profit des coopératives d'étuveuses de riz ainsi que du CTCR pour la transformation du riz, le matériel distribué aux producteurs pour la réalisation des fosses compostières, les formations/sensibilisations des bénéficiaires sur l'entrepreneuriat qui a déjà suscité un éveil entrepreneurial auprès de ceux-ci, les PTA/BTA² construits aux éleveurs sont des réalisations du programme qui s'inscrivent dans la durabilité.

Par rapport à la **pertinence**, l'évaluation souligne que le projet s'inscrit bien dans les domaines de compétences de LC et de ses partenaires de mise en œuvre (RAFIA et U-CMECS). A la lumière des

¹ CTCR : Centre de Transformation et de Commercialisation de Riz

² PTA/BTA : Poulailleur Traditionnel Amélioré/ Bergerie Traditionnelle Améliorée

documents et stratégies au plan national mais également au plan international, l'évaluation affirme que le projet s'aligne sur les stratégies nationales et internationales de sécurité alimentaire et économique. S'agissant de l'adéquation des objectifs du projet aux besoins des bénéficiaires, l'équipe d'évaluation a relevé que les objectifs visés par le projet correspondent aux besoins des bénéficiaires, et ces objectifs ont été d'actualité du début jusqu'à la fin de la mise en œuvre, et conclut à la pertinence du « Projet Quinquennal de Sécurité Alimentaire et Économique de la Région des Savanes (P5 SAE) ».

E. Suite à donner à l'évaluation

E.1. Décision sur la prise en compte et la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation

N°	Recommandations de l'évaluateur	Argumentation de la prise en compte (T) totale, (P) partielle ou du (R) rejet de la recommandation	Planification indicative et modalités de mise en œuvre des recommandations
Recommandations à l'endroit de Louvain Coopération			
01	Poursuivre son approche d'accompagnement de proximité qui permet d'anticiper les difficultés de mise en œuvre afin d'y remédier.	(T) LC accepte la recommandation. Il est en effet prévu que LC poursuive son accompagnement de proximité à travers le maintien de son bureau local et d'un chargé de projet établi dans la zone d'intervention dans son nouveau programme.	<p>Calendrier : mise en œuvre à partir de 2022</p> <p>Modalité : mise en œuvre normale et prévue du nouveau programme '22-'26</p>
02	Professionnaliser l'approche d'appui entrepreneurial par des mécanismes incitatifs pour le financement des bénéficiaires	(T) LC accepte la recommandation. Cependant, il faut relever que les réflexions ont déjà été menées sur le renforcement de l'efficacité de l'appui entrepreneurial dans la zone du projet, ayant abouti à l'introduction d'un mécanisme levier de financement des entreprises modèles de femmes et de jeunes dans le cadre du programme 22 - 26. LC reste consciente que seul le financement des bénéficiaires n'est pas gage de professionnalisme, et donc en outre poursuivra conjointement ses appuis visant une amélioration continue de gestion et de gouvernance des initiatives économiques accompagnées.	<p>Calendrier : A opérationnaliser à partir de 2023</p> <p>Modalité : Il s'agira de mettre en place un mécanisme levier de financement tripartite Projet – Bénéficiaire – U-CMECS pour les femmes et les jeunes entrepreneurs agricoles.</p>
03	Prendre en compte le coaching et la formation/renforcement des capacités même de toute l'équipe de mise en œuvre du projet	(T) Le coaching et le renforcement des capacités, y compris les formations des équipes des partenaires sont bien caractéristiques de la stratégie d'appui de LC. Cette recommandation valide donc la stratégie telle qu'elle a été présentée à l'équipe d'évaluateurs.	<p>Calendrier : En continu</p> <p>Modalité : LC poursuivra et adaptera en continu sa stratégie de renforcement des capacités institutionnelles et techniques des partenaires dans le cadre de son nouveau programme 22-26, conformément aux actions de</p>

		LC confirme par ailleurs, son engagement à continuer de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des partenaires dans le cadre de son nouveau programme 22-26, conformément aux actions de formations et aux chemins de changements définis.	formations et aux chemins de changements définis.
04	Initier une suite de ce programme sur au moins cinq (05) ans à venir et mettre l'accent sur les aspects environnementaux, l'alphabétisation et la digitalisation des services financiers qui seront offerts aux bénéficiaires	(T) La mission d'évaluation a démarré en décembre 2021, après que LC ait élaboré et soumis à la DGD, en juillet de la même année, son nouveau programme de cinq ans 22-26 qui a été accepté, est entre autres centré sur l'intégration environnementale, l'alphabétisation et la digitalisation des services financiers. La recommandation valide donc la stratégie de LC pour le prochain programme.	Calendrier : mise en œuvre à partir de 2022 Modalité : Mise en œuvre normale du nouveau programme '22-'26
Recommandations à l'endroit des partenaires de mise en œuvre (RAFIA et U-CMECS)			
05	Internaliser un mécanisme d'appui entrepreneurial qui soit une approche développée par RAFIA et en phase avec les besoins des bénéficiaires	(T) RAFIA accepte la recommandation qui correspond à son objectif de professionnalisation et de développement d'une expertise avérée en matière d'appui à l'entrepreneuriat. Des réflexions sur la définition et l'identité d'une approche entrepreneuriale de RAFIA ont commencé et se poursuivent en interne et en collaboration avec les partenaires techniques et financiers tels que CARTO, Louvain Coopération etc.	Calendrier : A mettre en œuvre à partir de 2022. Modalité : Il s'agira de mettre un accent sur le recrutement et la formation d'un personnel qualifié et compétent, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'appui entrepreneurial (outils) fondée sur l'expérience et les acquis de RAFIA et adaptée au contexte local. RAFIA procédera par la systématisation de ses expériences et acquis en appui entrepreneurial (capitalisation) assortie d'un plan de mise en œuvre et de renforcement de celle-ci.
06	Renforcer la synergie RAFIA/U-CMECS sans avoir besoin de l'appui de Louvain Coopération	(T) RAFIA et U-CMECS acceptent la recommandation, les deux organisations sont pleinement conscientes de l'interdépendance et de la complémentarité de leurs services pour le monde rural. Les appuis de RAFIA en services non financiers en termes d'organisation, de structuration et de formation sur les techniques de production facilite l'action de financement de l'U-	Calendrier : A partir de 2022 Modalité : Intégrer les actions de synergies et de collaborations aux planifications périodiques de chaque organisation. Promouvoir des échanges entre les premiers responsables et les équipes terrains pour stimuler et suivre la mise en œuvre des synergies identifiées.

		CMECS en milieu rural, et vice-versa. Des efforts de collaborations spontanées sont observables et devront être renforcés et plus structurés.	
07	Améliorer les efforts d'intégration des aspects environnementaux qui peut être un moyen de lever des fonds (finances vertes)	(T) U-CMECS est en réflexion pour le développement des produits financiers durables à l'endroit des producteurs/maraichers. Elle a intégré dans son nouveau plan d'affaire 2021-2025, la viabilité environnementale comme axe stratégique de développement. Un projet de financement des producteurs agroécologiques est initié et soumis pour financement à Don-Boule-De-Neige. Un autre financement est en cours de négociation auprès de la SIDI pour l'organisation d'une mission de visite d'expériences sur la finance durable auprès de la structure de microfinance UBTEC au Burkina. A noter également que U-CMECS a bénéficié en 2021, avec l'appui de LC, de l'assistance technique d'une bénévole italienne, experte des questions de finance durable, pour l'accompagner pendant 6 mois dans l'amélioration de sa stratégie d'intégration des aspects environnementaux.	Calendrier : A partir de 2022 Modalité : Développer des produits financiers durables à l'endroit des producteurs agroécologiques. Renforcer la sensibilisation des producteurs pour les actions d'intégration de l'environnement (reboisement, gestion des déchets, etc.). Réaliser une mission d'échange sur le développement des produits financiers durables.
08	Mobiliser des ressources financières et/ou humaines au niveau de toutes les instances dirigeantes de RAFIA (Exécutif, Assemblée Générale, Conseil d'Administration) pour pouvoir continuer et consolider les acquis du projet	(T) RAFIA accepte la recommandation, soulignant néanmoins que la mobilisation de ressources au niveau des différents organes de RAFIA se fait déjà, mais elle reste insignifiante face aux défis de financement du développement sur le terrain.	Calendrier : A partir de 2022 Modalité : Poursuivre la sensibilisation pour une participation accrue des membres des différents organes à la mission de RAFIA.
09	Mener des actions de sensibilisation et faire des plaidoyers pour encourager la consommation des produits locaux (amener les cantines scolaires à utiliser le riz local dans	(T) RAFIA accepte la recommandation dans la perspective d'intensification et d'amélioration de ce qui se fait déjà. En effet, des actions de plaidoyer et de sensibilisation sont régulièrement initiées par RAFIA, y compris les émissions radio pour	Calendrier : A opérationnaliser à partir de 2022 Modalité : Il s'agira d'une action continue de sensibilisation et de plaidoyer ciblant les autorités locales, les commerçants, les restaurateurs, les consommateurs, les structures d'accompagnement

	l'alimentation par exemple)	stimuler la consommation des produits locaux. Mais l'enjeu est grand, d'où l'intérêt d'intensifier et de poursuivre ces actions en diversifiant les cibles et les canaux de communication.	etc. sur la consommation des produits locaux.
10	Faire le plaidoyer au niveau du ministère de l'enseignement technique pour la prise en compte des modules portant sur l'entrepreneuriat rural dans l'offre de formation agricole.	(P) RAFIA prend acte de la recommandation mais souligne la complexité de sa mise en œuvre. L'expérience terrain de RAFIA lors de l'élaboration et l'introduction des modules de formation sur l'entrepreneuriat durable dans les centres de formation agricoles de la région des Savanes a montré les limites d'une démarche d'introduction ou de systématisation de nouveaux cours ou matières dans les programmes d'enseignement suffisamment chargés et peu flexibles. L'approche volontariste promues via des clubs d'apprentissage est, de loin, plus pragmatique et adaptée à l'environnement scolaire.	Calendrier : A partir de 2022 Modalité : Initier une réflexion avec les centres de formation agricole sur la systématisation de la prise en compte de l'entrepreneuriat rural dans l'offre de formation agricole
11	Mettre en contact les bénéficiaires avec les structures qui mettent en œuvre les programmes d'alphabétisation pour qu'ils puissent les différents outils de gestion des entreprises en langues locales	(T) Action déjà prévue par RAFIA et son partenaire Louvain Coopération dans le nouveau programme 22-26.	Calendrier : A opérationnaliser à partir de 2022 Modalité : Les femmes étuveuses du riz, accompagnées par RAFIA bénéficieront d'un programme d'alphabétisation pour améliorer leurs compétences en écriture, en lecture et en calcul dans la perspective de renforcement de leurs compétences entrepreneuriales. Les autres bénéficiaires seront orientés vers les initiatives d'alphabétisation existantes dans leurs localités, le cas échéant.
12	Accompagner l'Union des riziculteurs de la région des Savanes (URRS) afin qu'elle puisse trouver les moyens lui permettant de fonctionner de façon autonome	(T) RAFIA accepte la recommandation. L'URRS est une organisation paysanne d'envergure régionale regroupant plus de 3 500 riziculteurs que RAFIA va continuer à accompagner vers une plus grande autonomie	Calendrier : A opérationnaliser à partir de 2022 Modalité : RAFIA poursuivra son appui à l'URRS dans la perspective de renforcement de sa gouvernance, de son autonomisation. L'accent sera mis sur le renforcement de la gouvernance, le développement des services aux membres (unions préfectorales), la diversification de

			partenariats et l'autonomisation de l'URRS.
13	Poursuivre des actions de vulgarisation en faveur de l'adhésion à la mutuelle de santé par les bénéficiaires	(T) RAFIA accepte la recommandation qui atteste que RAFIA mène déjà des actions de sensibilisation de ses bénéficiaires pour l'adhésion aux mutuelles de santé, un effort qu'il faudra poursuivre. A noter que l'expérience de sensibilisation et de stimulation à l'adhésion aux mutuelles de santé conduite dans le cadre du projet de la francophonie, indique que les mutuelles de santé doivent améliorer leurs prestations pour faciliter toute action de vulgarisation.	Calendrier : En continu Modalité : Inviter les mutuelles de santé à passer leurs messages de sensibilisation lors des différentes assemblées et réunions des bénéficiaires de RAFIA.
14	Continuer à amener les bénéficiaires à intégrer la prise en compte de l'environnement dans leurs activités	(T) RAFIA accepte la recommandation qui encourage à poursuivre ce qu'elle fait déjà. Les dispositions nécessaires sont prises pour continuer à amener les bénéficiaires à intégrer la prise en compte de l'environnement dans leurs activités.	Calendrier : En continu Modalité : Poursuivre et étendre l'application de l'OIE Producteur/Productrice qui est déjà en cours
Recommandations à l'endroit des coopératives, RECER et CTCR			
15	Les membres doivent faire preuve de davantage d'implication et s'investir plus dans la gestion du RECER	(T) Le RECER accepte la recommandation qui vise à renforcer la sensibilisation de ses membres à s'impliquer encore plus dans leurs activités.	Calendrier : A opérationnaliser à partir de 2022 Modalité : Il s'agira de sensibiliser et de faciliter le renforcement des capacités des membres pour plus d'investissement de leur part.
16	Au niveau de la gérance, il faudra s'appliquer techniquement et chercher un personnel qualifié pour assurer la gestion autonome du CTCR	(T) Le RECER accepte la recommandation et recrutera un personnel qualifié.	Calendrier : A opérationnaliser à partir de 2022 Modalités : Le RECER va recruter un personnel qualifié pour la gestion du CTCR, la gérante en poste s'occupera des aspects de production et commercialisation.
Recommandations à l'endroit de l'union régionale des producteurs de riz			
17	Œuvrer à bien consolider les unions à la base (cantonales et préfectorales).	(T) L'URRS accepte la recommandation, elle s'engage à œuvrer davantage pour la consolidation de la dynamique à la base (unions cantonales et préfectorales)	Calendrier : En continu Modalité : Il s'agira de sensibiliser et de former les unions à la base en vue d'améliorer leur gouvernance et leur capacité d'opérationnalisation du système collectif de collecte et de mise en marché du riz paddy
Recommandations à l'endroit des bénéficiaires			

18	S'approprier davantage des actions dans la mesure où le projet vient seulement pour un temps donné	(R) Les bénéficiaires ne formant pas un groupe homogène d'acteurs, malgré leur adhésion massive aux appuis du projet, le degré d'appropriation est très variable. Une meilleure précision du type de bénéficiaire concerné accroîtrait la pertinence de cette recommandation.	Calendrier : En continu Modalité : Veiller à l'implication des bénéficiaires dans le processus d'identification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions, y compris le transfert de compétences pour leur autonomisation
19	Ils doivent apprendre davantage à mobiliser des fonds pour financer leurs activités et ne pas être attentistes du bailleur	(R) Les bénéficiaires ne formant pas un groupe homogène d'acteurs, certains sont déjà dans la dynamique de contracter des prêts pour financer leurs activités (les entrepreneurs et agriculteurs bénéficiaires des services financiers de U-CMECS), d'autres encore sont effectivement attentistes. Pour pallier la situation, la participation des bénéficiaires est devenue obligatoire et introduite comme critère d'éligibilité aux appuis sur les projets de LC.	Calendrier : En continu Modalité : Poursuivre la participation des bénéficiaires comme critère d'éligibilité aux appuis sur les projets de LC dans le programme 22-26

E.2 Modalités de diffusion de l'évaluation :

Bailleur : Transmission du rapport de l'évaluation à la DGD

Grand public : Diffusion du résumé du rapport d'évaluation, établi par le consultant, sur le site internet de Louvain Coopération.

UNI4COOP (si applicable) : Transmission de l'intégralité du rapport de l'évaluation et de ses principales conclusions aux membres de UNIACOOP.

Autres (en interne : équipe, CA, partenaires, autorités locales, etc.) : Transmission de l'intégralité du rapport de l'évaluation à chaque partie prenante du projet (équipes LC et partenaires, bénéficiaires, acteurs institutionnels, autorités locales, etc.). Organisation d'un atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale avec la participation de toutes les parties prenantes du projet.

F. Qualité du processus et du rapport d'évaluation

F1 : Qualité du processus d'évaluation :

Le processus d'évaluation a été fortement participatif et interactif. La démarche méthodologique a permis de toucher les acteurs cibles du projet notamment les bénéficiaires directs, les autorités locales, l'équipe projet, les services techniques déconcentrés de l'Etat et les élus locaux. Le planning et les outils proposés et utilisés par les évaluateurs pour la collecte des données ont été testés puis validés avec l'implication de Louvain Coopération.

F2. Qualité du rapport d'évaluation :

L'évaluation a fait la lumière sur tous les critères CAD (l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la pertinence) de l'évaluation d'une intervention de développement. Louvain Coopération estime que le rapport d'évaluation fournit des informations descriptives et factuelles détaillées et vérifiables sur le contexte, la mise en œuvre et les résultats du projet, y compris les effets, les impacts et les difficultés de l'intervention. Cependant, les observations ci-après ont été relevées comme limites du rapport d'évaluation :

- une analyse de la durabilité des impacts du projet limitée aux aspects techniques, évoquant très superficiellement la durabilité économique, notamment en ce qui concerne les appuis aux acteurs de la filière riz.
- évocation sans démonstration des impacts du projet sur l'autonomisation des coopératives d'étuvage du riz et de l'U-CMECS ;
- des recommandations se rapportant aux actions déjà en cours ou prévues, partagées avec les évaluateurs, telles que, i) initier une suite de ce programme sur au moins cinq (05) ans à venir et mettre l'accent sur les aspects environnementaux, l'alphabétisation et la digitalisation des services financiers qui seront offerts aux bénéficiaires, ii) poursuivre son approche d'accompagnement de proximité qui permet d'anticiper les difficultés de mise en œuvre afin d'y remédier, etc.